

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 27 septembre 2023

DEL_20230927_08

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **24**
De présents **24**
De votants **28**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Renouvellement du conventionnement France Service et du Contrat de Projet Conseillère Numérique

Etaient présents :

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND
Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX - Sébastien WAIRY
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS
Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON
Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS
Aurélien LE GUNEHEC

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

29 septembre 2023

Et que la convocation avait été faite le

20 septembre 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Aurélien LEGUNEHEC
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Gilles BRIAND

Absente : Elodie LE BOT, démissionnaire en date du 25.09.2023

M. Yannick BEAUVAIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le renouvellement du dispositif Conseiller numérique France Services s'accompagne par la poursuite d'un soutien financier de l'Etat aux structures employant des Conseiller(e)s numériques France service. Les structures employeuses sont éligibles à une nouvelle convention de subvention pour une période de trois ans si, à l'échéance de la période couverte par la première convention, elles souhaitent conserver les postes qui leurs ont été attribués.

A ce titre, la commune de Trignac a fait le choix de renouveler ce dispositif au service des Trignacais (e)s. Le contrat de projet de la conseillère numérique déjà en poste est renouvelé pour trois ans et la demande de subvention a été déposée auprès de l'agence nationale de la cohésion des territoires.

La subvention attendue devrait se décliner comme suit :

Année 1 : 17 500 euros
Année 2 : 12 500 euros
Année 3 : 12 500 euros
Soit un total de 42 500 euros

Pour information, les versements relatifs au premier conventionnement signé en mars 2022 se déclinent comme suit :

10 000 euros en février 2023
10 000 euros en juillet 2023
25 000 euros en janvier 2024

Pour la commune, le coût annuel de l'agent conseillère numérique est de 39 000 euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : D'acter le renouvellement du dispositif Conseiller numérique France Services.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à la réalisation de ce dispositif

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT